

Fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Objet : traiter les discontinuités cyclables au sens large :

- coupure infranchissable ou peu praticable
- coupure linéaire ou surfacique
- coupure artificielle ou naturelle
- coupure urbaine, péri-urbaine ou rurale

Conventionnement AFITF

350M€ sur 7 ans. 50 M€ pour 2019.

Montant subvention par projet :

- 20 - 40 %
- sur le projet de continuité cyclable seul
- plafonnée à 5M€

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Calendrier 2019 :

- Ouverture de l'appel à projet : 13/12/2018
- 1er relevé de dépôt : 15/04/2019
- 2nd relevé de dépôt : 30/06/2019
- Conventionnement AFITF : octobre 2019

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Conditions d'éligibilité :

- projets matures (MeS dans les 4 ans, études préliminaires déjà lancées)
- projets non commencés
- présence d'un diagnostic précis sur l'état des lieux, le besoin cyclable et la politique de la collectivité
- avoir prévu des modalités de suivi (compteurs, évaluation...)
- pas de plan de financement bouclé antérieurement

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Critères d'évaluation :

- typologie de la discontinuité : type de coupure, motif du déplacement, ...
- gouvernance et implication du territoire
- précision et cohérence du diagnostic : besoins du territoire, cohérence avec le réseau cyclable existant, ...
- détail de la solution proposée : revêtement, entretien, ...
- impact attendu : type de publics destinataires, fréquence d'utilisation...

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Organisation locale :

- dépôt des dossiers sur le site dédié
- après relevé, examen conjoint DREAL/ADEME/DDT de chaque dossier pour proposition de classement au préfet
- en parallèle, examen de chaque dossier sur sa partie technique par le Cerema
- transmission au national pour décision finale

En amont : analyse pré-dépôt à organiser

Le fonds mobilités actives « continuités cyclables »

Liens utiles :

- plate-forme de dépôt des dossiers :
<http://enqueteur.dgitm.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=64829&lang=fr>
- cahier des charges :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e0_
- contact national : aapmobactives@developpement-durable.gouv.fr
- site Internet DREAL :
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/mobilites-durables-r206.html>

Contact : Christophe ANDRE
christophe.andre@developpement-durable.gouv.fr

